Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251124-2025_7_17-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 18 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS.

Etaient présents (18) : Mesdames et Messieurs, Jean-Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Ronan LE DELEZIR, Annick DANIEL, Michel ROULLE, Catherine CHANTELOT, André LE CHAPELAIN, Hubert DERACHE, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Marianne LE BARON, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Simon-Maël DESNOES, Sandra LE BIHAN, Jeanne DREANO.

Absents excusés (4) : Solenn LE GLOAHEC, Christelle LE GLOAHEC, Anaïs HENRIO, Benoît MADEC.

Secrétaire de séance : Ronan LE DELEZIR

Conseillers en exercice : 22	Présents : 18	Votants : 18

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2025-7-17 AQTA – RPQS eau assainissement 2024
Rapporteur Annie AUDIC

ANNEXE : rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement

VU l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame Annie AUDIC présente le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement ;

Conformément à l'article L. 5211-39 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et entendu cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la communication.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251124-2025_7_17-DE

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Jean-Loïc BONNEMAINS

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Le secrétaire de séance,

Ronan LE DELEZIR

Mairie de Crac'h - Place René Le Mené - 56950 CRAC'H - Tél. 02 97 55 03 17 - Courriel : accueil@crach.bzh